



Ville de Lac-Mégantic

Avis public

Calendrier des séances ordinaires 2021 (Article 319 L.C.V.)

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2020, le Conseil de cette Ville a adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2021, lesquelles débuteront à 19 h 30 :

19 janvier	18 mai	21 septembre
16 février	15 juin	5 octobre
16 mars	13 juillet	16 novembre
20 avril	17 août	21 décembre

Donné à Lac-Mégantic, le 16 décembre 2020

M^{me} Nancy Roy,
Greffière